



Date de génération de ce justificatif : 20/09/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ISOTOPIA ZIAI INVEST – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 18 septembre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

ISOTOPIA ZIAI INVEST Société à Responsabilité Limitée de type Unipersonnel au capital de 576 066€ Siège social : 6 boulevard de la Boutière – CHP SAINT-GREGOIRE CEI à SAINT-GREGOIRE (35760) RCS RENNES n°830 154 944 Avis de modifications Suivant décisions en date du 31 août 2026, l'Associé Unique a décidé : -de transformer la société en Société par Actions Simplifiée de type Unipersonnel à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, et adopter article par article puis dans sa globalité le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme – de transférer le siège social et l'établissement dans le même département. La dénomination, l'objet, le capital et la durée restent inchangés. Forme : La société, précédemment sous forme de société à Responsabilité Limitée de type Unipersonnel, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée de type Unipersonnel. Administration : Avant sa transformation, la société était administrée et gérée par Monsieur David ZIAI, Gérant. Sous sa forme nouvelle, la société est administrée par un Président : Monsieur David ZIAI, demeurant sis 1 Chemin des Melliers à (35760) SAINT-GREGOIRE. Siège social : Avant son transfert de siège social, le siège social de la société était : 6 boulevard de la Boutière – CHP SAINT-GREGOIRE CEI à SAINT-GREGOIRE (35760) Désormais, il est transféré à l'adresse sise : 14 Boulevard de la Boutière Immeuble Vilanova- 35760 SAINT-GREGOIRE Admission aux Assemblées Générales-Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Cession et transmissions des actions : En cas d'associé unique, les cessions ou transferts d'actions entre vifs détenues par l'Associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions dont la cession ou le transfert est envisagée ne pourront être cédées ou transmises, entre associés ou à des tiers étrangers à la société y compris aux conjoints, ascendants ou descendants, qu'avec l'agrément préalable d'un ou plusieurs associés représentant plus des deux tiers (2/3) des voix. Les dépôts légaux sont effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes. Pour avis, Le Gérant.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)